

- 34) 11. La disparition des espaces verts associés à ces bâtiments est également préoccupante. Ces espaces jouent un rôle crucial dans l'équilibre écologique et la qualité de vie des habitants. Quelles garanties la municipalité peut-elle apporter quant à leur préservation ?

Ces questions et remarques traduisent les préoccupations des habitants de Nemours concernant la protection de leur patrimoine, l'impact écologique et éthique des décisions prises et la gestion du cadre de vie. Nous espérons des réponses claires et une réelle concertation avant toute prise de décision définitive.

Alex N 3-

Jeudi 06 février 2025

35) La commune affirme que le Foyer n'est pas réhabilitable en se basant sur l'étude de la SEM de Fontainebleau.

Pourquoi ne tient-elle pas compte des deux études qui ont été réalisées précédemment, et qui affirment exactement le contraire?

La SEM est "juge" et "partie" !!

"Quand on veut noyer le chien, on dit qu'il a la rage..."

Jocelyne M. Rochau

36

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Pourquoi des bâtiments qui il y a 7 ans étaient considérés comme du patrimoine important à préserver ne le seraient plus ? Il aurait fallu nous dire pour quelles raisons ?

37

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Vouloir démolir l'ancienne mairie de Nemours c'est faire un trait sur toute une partie de son histoire. Jamais, on a vu un maire démolir une ancienne Mairie !

38

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Démolir pour faire des appartements /
Nemours devrait être une cité dortoir.

MATHIEU ALPERT
24 rue des Baillons

77167 Bagneux

Mathieu

39

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

C'est plus écologiste de réhabiliter les
bâtimens que de le démolir ! ...

Christophe Alencis

40

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Elle est belle la place comme ça avec la pharmacie. C'est un beau bâtiment et qui par son emplacement est très facile d'accès. Il ne faut pas la démolir !

Comte

41

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Je suis particulièrement intéressé par la qualité du foyer.

- Son histoire d'accueil et d'échange
- Son potentiel pour faire vivre le cœur de notre ville.
- Sa position central dans le tissu urbain

Ue

42

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Bureau Ischell

C'est immoral, le Foyer a une vocation

social et culturelle depuis le XIV^{ème} siècle,

Vous devez le réhabiliter et ne pas

trahir sa vocation

43

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Tout le Centre-Ville est impliquée avec l'autorisation de démolir un jour ou totalement ces 4 bâtiments ! Et on ne sait rien de vos projets - ce n'est pas acceptable -

44

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Dans l'appel à projets pour le foyer, il était prévu que le projet devait avoir une vocation résidentielle et services associés. Mais dans le projet présenté par la SEN il n'y a que des services. Sur parking rock a bels. et conteneurs à déchets : impossible ?


Stéphane Chapelle

45

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Pourquoi ne pas avoir demandé à Actin Geur de Ville une étude financière, qui n'aurait rien coûté à la ville, sur la réhabilitation du foyer ?


Patrick Mahoney

46

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Je suis contre ces projets.

47

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

La ville de Nemours est une ville morte. Quel dommage
Pourquoi ne pas faire la maison des associations au
foyer comme ça s'te avant.
- Des appartements alors que on a déjà beaucoup de mal
à se louer... Nemours perd son âme

Le _____ à _____ heures _____

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), _____ déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Tourner SVP. =>

49

Enquête sur le projet de modification partielle du PLU

- Question d'ordre générale : A quoi va servir cette enquête ? C'est une vraie question. Il semble que pour le foyer un projet soit bien avancé voire bouclé . Sur les 3 autres aucune information sur les intentions de la Mairie. Il a même été dit, au cours d'une réunion publique que rien n'était prévu. Donc on fait sans trop savoir pourquoi faire. Processus démocratique !!
- Projet concernant le Foyer :

Pourquoi détruire/reconstruire et non réhabiliter. Nous n'avons aucune information sur cela. Des études ont du être faites. Où sont-elles. Laquelle des deux opérations est financièrement la plus avantageuse.

Si il faut détruire pourquoi les municipalités successives n'ont rien fait pendant près de 20 ans et ont laissé ce bâtiment qui a marqué l'histoire de notre ville se dégrader, au lieu de continuer d'en faire ce qu'il était : un lieu de rencontre, d'accueil

Le projet prévu d'une vente à une société immobilière est une aberration : Construire des logements sur une zone hautement inondable est contraire à toute raison. Cela nécessitera des travaux de fondations importants qui risquent de déstabiliser le sous-sol pour tout l'environnement. Créer plusieurs logements, dans une rue étroite, priorité piétons, et fermée à la circulation les jours de marché c'est créer des problèmes de circulation importants .

49

Lydia Louviot

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 6 février 2025 18:47
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: Modification du PLU
Pièces jointes: Enquete patrimoine.docx; ATT00001.htm

Vendredi 07 février 2025